

Nomination des membres des Instances d'avis du secteur culturel 4 membres de l'Union ont été choisis par la Ministre pour y siéger !

Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, a installé officiellement, ce mardi 11 septembre 2007, au Théâtre Marni à Bruxelles, les 330 membres effectifs de 26 instances d'avis du secteur culturel de la Communauté française.

Ces personnes, ainsi que quelque 120 suppléants, ont été désignées à la suite de la procédure d'appel public à candidatures lancée, en mars dernier, par Fadila Laanan pour le renouvellement de 26 Commissions et Conseils consultatifs, lieux de la concertation entre professionnels de la culture, experts, pouvoirs publics concernés, représentants des usagers, etc.

Faisant suite aux démarches de reconnaissance de l'Union des Artistes comme ORUA (Organisation Représentative d'Utilisateurs Agréé, voir article p.18 du bulletin de Mars 2007), l'Union avait proposé huit candidatures effectives à la Ministre parmi ses membres (administrateurs ou adhérents) et ce, dans cinq instances d'avis nous concernant plus particulièrement : Le Comité de Concertation des Arts de la Scène, Le Conseil de l'aide aux projets théâtraux (CCAPT), Le Conseil Supérieur de l'Art Dramatique (CSAD), Le Conseil Interdisciplinaire et le Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse.

J'avais personnellement tenu à diversifier les propositions de nos candidatures en soumettant plusieurs membres artistes oeuvrant dans des domaines très différents au sein des arts de la scène. Ainsi, nous avons proposé : Jean-Henri Compère (Art Dramatique CCAS), Nele Paxinou et Eddy Krzeptowski (Arts du Cirque et de la Rue), Pierre Dherte (Comité de Concertation des Arts de la Scène), Catherine Blanjean, Bernard Postic et Pierre Johnen (Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse), Paul Gérimon (Conseil Interdisciplinaire), Jean-Gilles Lowies (Conseil de l'aide aux projets théâtraux), Nicole Valberg (Conseil Supérieur de l'Art Dramatique), etc.

Quatre artistes unionistes ont été retenus par la Ministre pour siéger (au nom de l'Union) dans 2 instances d'avis tout en représentant 3 domaines spécifiques de notre profession : Nicole Valberg a été nommée membre effectif pour le Conseil Supérieur de l'Art Dramatique ; Pierre Dherte siégera au Comité de Concertation des Arts de la Scène dans le domaine Interdisciplinaire ; Eddy Krzeptowski le fera plus particulièrement pour les

artistes du domaine des Arts forains, du Cirque et de la Rue et Catherine Blanjean pour le théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse.

Nous tenterons du mieux que nous pourrons d'y défendre les valeurs de l'Union ainsi que celles des artistes que nous sommes et des professions que nous exerçons, dans nos domaines respectifs.

L'appel Public à candidatures : une première

Cet appel public à candidatures, une première en Communauté française, qui a donné lieu à près de 1.000 candidatures, découle de la réforme introduite par Fadila Laanan à la suite des États Généraux de la Culture, afin de renforcer le professionnalisme et la transparence de ces instances. Pour la première fois, chacun a eu l'occasion de se porter candidat et de faire valoir son expertise dans tel ou tel domaine, à titre personnel, en tant qu'expert ou bien au nom d'une association représentative agréée.

Qu'est-ce qu'une instance d'avis ?

Au sein de l'Administration de la Culture de la Communauté française, il existe, pour les arts de la scène, près d'une dizaine de Conseils et de Commissions consultatifs, composés pour l'essentiel de professionnels de la culture. Ils ont un rôle capital car ils rendent, d'initiative ou à la demande de la ministre de la Culture, des avis sur l'orientation des politiques culturelles en Communauté française, ainsi que sur les projets et sur les programmes déposés par les opérateurs culturels.

Le rôle des instances d'avis est donc déterminant à la fois pour ce qui concerne les options politiques générales et pour ce qui concerne les projets individuels. C'est dire si leur influence est déterminante dans les décisions artistiques et culturelles prises par la ministre et, plus globalement, quant au devenir de la culture en Communauté française. Ceci même si, au final, c'est à la ministre que revient la responsabilité de la décision ultime.

« Une longue lignée de sages » écoutés par la ministre

Ce mardi, la ministre de la Culture a remercié les personnes présentes, qui ont choisi d'ainsi s'engager, cinq ans durant, pour lui fournir les analyses et avis éclairés qui lui permettront de prendre les décisions les plus judicieuses. *« J'avoue être impressionnée à l'idée que, tous, vous m'apporterez le meilleur de vous-mêmes au bénéfice de l'intérêt général, a expliqué Fadila Laanan. Et*

je vous en remercie déjà vivement. Je mesure l'énorme investissement que votre mandat requiert. Vous le savez, participer aux instances d'avis ne vous apporte aucun bénéfice professionnel personnel, pas plus que des avantages matériels.» Mais la ministre a insisté sur l'intérêt de participer «à des débats prospectifs entre professionnels, à des discussions sur les orientations à prendre, sur les choix à poser pour assurer le meilleur développement d'un secteur culturel ou artistique, qui sont passionnants».

«Je me félicite, a assuré Fadila Laanan, de pouvoir compter sur votre expertise, votre clairvoyance et votre loyauté pour m'assister dans ma fonction. Les instances d'avis existaient bien avant que la loi dite du «Pacte Culturel» n'en généralise l'obligation. Vous prenez aujourd'hui place dans cette longue lignée de sages, conseillers du ministre de la Culture, et je vous en remercie. Des anciens ont accepté de poursuivre le travail entrepris. Ils assureront la continuité. Mais beaucoup de personnalités nouvelles les ont rejoints. Votre mandat consiste à me donner des avis. Mais, même s'il revient au ministre de décider in fine, ces avis sont importants: sachez que dans la majorité des cas, lorsque vos propositions n'excèdent pas les limites budgétaires, je me rallie à vos appréciations.

Pourquoi une réforme des instances d'avis ?

Dès son entrée en fonction, la ministre Fadila Laanan a remis sur le métier le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel de la Communauté française. Ceci à la lumière des Etats Généraux de la Culture, qu'elle a organisés en 2004 et 2005.

Il s'était en effet avéré qu'un excès de rigidité rendait le texte de 2003 totalement inapplicable. Et faute d'arrêté d'application, tout renouvellement des instances d'avis était d'ailleurs bloqué depuis le début de la législature précédente. Ce qui avait entraîné la prolongation du mandat des membres des instances « sortantes » bien au-delà du délai normal : en principe désignés pour 4 à 5 ans, certains étaient en place depuis parfois 10 ans. Une situation source d'un réel malaise dans les milieux concernés.

La réforme vise essentiellement cinq objectifs.

1/ assurer une plus large indépendance des instances par rapport au Gouvernement et à l'administration ;

2/ assurer une dépolitisation de la désignation des membres

3/ assurer une objectivation du choix des membres ;

4/ assurer plus de transparence et une meilleure communication au niveau du fonctionnement et des propositions de ces instances.

5/ introduire des règles communes quant au fonctionnement, à la bonne gouvernance et à la composition des instances.

Composition des instances d'avis dans lesquelles siège l'Union + la CCAPT (pour information)

Conseil de l'Art dramatique

Alain	LEEMPOEL
Christian	JADE
Mathieu	GOEURY
Stéphane	OLIVIER
François	DE SMET
Katty	MASCIARELLI
Michel	BOERMANS
Nicole	VALBERG (Union des Artistes)
Patrick	COLPE
Myriam	VAN ROOSBROECK
Laurent	VAN WETTER
Olivier	PARFONDRY

Comité de concertation des Arts de la Scène

Jean-Louis	COLINET
Martine	RENDERS
Paul	BIOT
Margaret	JENNES
Catherine	BLANJEAN (Union des Artistes / Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse)
José	BESPROSVANY
Julie	PARAIRE
Eddy	KRZEPTOWSKI (Union des Artistes / Arts forains, du Cirque et de la Rue)
Nadia	VERMEULEN
Jean-Pierre	DEPAIRE

Michel KACENELENOGEN
Pierre DHERTE (Union des Artistes / Interdisciplinaire)
Cécile VAN SNICK
Philippe TASZMAN
Cécile BILGINER
Dominique WEERTS
Véronique WATERSCHOOT

Conseil de l'Aide aux projets théâtraux (CCAPT)

Armel ROUSSEL
Arlette SPANOGHE
Patricia IDE
Roel RIJSSENBEEK
Nathalie VAN DE WALLE
Jean-Marie LEFEBVRE
Nathalie BORLEE
Alexandre CAPUTO
Dany ADAM
Renaud RIGA
Roumen TCHAKAROV
Serge RANGONI
Anne-Françoise DE VETH